

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE GRIGNY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ET DES DÉCISIONS DU MAIRE

DDM-2024-060 :

Date : 25/03/2024

Objet : Contrat de maintenance installations de fermeture motorisées

Publiée le

29 MARS 2024

En application de la délibération du Conseil Municipal DEL-2020-0035 en date du 27 mai 2020, portant délégation d'attributions au Maire, conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire de Grigny,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu le Code de la commande publique et son article R.2122-8,

Vu la mise en service au sein des bâtiments municipaux de portails motorisés et de portes basculantes automatisées,

Considérant la nécessité de souscrire un contrat de maintenance type B (préventif avec dépannage inclus),

Considérant les termes de la proposition formulée par la société ACOMA, représentée par son Directeur, Monsieur Pierre EVANGELISTA, sise 26 rue du Petit Fief – Parc d'Activités de la Croix Blanche à SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS (91700), à la Commune de Grigny, représentée par son Maire, Monsieur Philippe RIO, sise 19 route de Corbeil à GRIGNY (91350),

Décide,

D'accepter la proposition de la société ACOMA pour le contrat d'entretien N°91 PB 210047.

De signer le contrat pour un montant global et forfaitaire de 6 800,00 € HT, soit 8 160,00 € TTC.

Précise que le contrat entre en vigueur à compter de sa notification pour un an, reconductible annuellement par reconduction expresse, sans pouvoir excéder 3 ans.

Dit que les crédits sont inscrits au budget communal,

Précise que la présente décision sera transmise au représentant de l'État et inscrite au registre des délibérations, qu'un extrait en sera publié sur le site internet de la Commune, et qu'elle fera l'objet d'un compte rendu lors du prochain Conseil Municipal.



Le Maire,

(Signature)
Philippe RIO

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans

un délai de deux mois à compter de sa notification 69 43 60 55

Site internet : <http://www.grigny91.fr> - Adresse électronique : courriers.ville@grigny91.fr